



✕ **CONTACTER LA MAISON DES ARTISTES (MA MESSAGERIE)**

Pour écrire un message à la Maison des Artistes, vous pouvez désormais utiliser la rubrique **Ma messagerie**.

Vous pouvez ensuite retrouver facilement l'historique des messages que vous avez envoyés et des réponses reçues.

✕ **SIGNALER UNE CESSATION D'ACTIVITÉ (MES DOCUMENTS)**

Pour signaler une cessation d'activité il vous suffit de transmettre une copie de la déclaration faite sur le site de l'Urssaf (cfe.urssaf.fr) dans les deux mois qui suivent votre cessation d'activité:

Pour cela, il vous suffit d'aller dans la rubrique **Mes documents** > **Déposer un document**, en choisissant le type de document «PO/P2/P4 Urssaf» dans le menu déroulant.

MAISON DES ARTISTES
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE
75 484 PARIS CEDEX 10
TÉL : 01 53 35 83 63

WWW.MDA-SECURITESOCIALE.ORG

VOTRE COMPTE EN LIGNE ? QUELS SERVICES ? QUELS AVANTAGES ?

DANS VOTRE ESPACE PRIVÉ



Vous pouvez désormais effectuer l'essentiel de vos démarches courantes auprès de la Maison des Artistes en vous connectant à votre espace sécurisé sur www.mda-securitesociale.org.

Vous pouvez notamment :

- **Gérer vos informations personnelles**
- **Télécharger vos attestations**
- **Faire votre déclaration de revenus et d'activités et consulter vos déclarations antérieures**
- **Payer vos cotisations et choisir votre mode de paiement**
- **Répondre aux sollicitations et demandes de précisions de la Maison des Artistes**
- **Contacter la Maison des Artistes**
- **Signaler une cessation d'activité**

La Maison des Artistes
SÉCURITÉ SOCIALE

✕ CRÉER UN COMPTE

Pour créer un compte dans l'espace privé du site de la Maison des Artistes - Sécurité sociale vous devez renseigner :

- votre numéro d'ordre Maison des Artistes ;
- votre nom de naissance (votre nom de famille uniquement et sans accents) ;
- votre date de naissance;
- votre numéro de Sécurité sociale ;
- votre e-mail ;
- et le mot de passe de votre choix.



Attention, ces éléments doivent correspondre aux données que vous avez communiquées à la Maison des Artistes - Sécurité sociale. Si la manière d'épeler votre nom, par exemple, ne correspond pas à celle que nous avons enregistrée, vous ne pourrez pas créer un compte.

Dans ce cas, un formulaire vous permet de contacter l'administrateur du site pour mettre vos coordonnées à jour dans nos bases.



À noter : Votre mot de passe devra répondre aux règles en vigueur en matière de sécurité informatique, c'est-à-dire faire au moins huit caractères et être composé d'au moins 3 types de caractères différents parmi les quatre types de caractères existants (majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux).

✕ GÉRER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES (MON COMPTE)

Dans la rubrique **Mon compte** vous pouvez :

- **modifier vos coordonnées** (nom d'usage, pseudo, téléphone, adresse, e-mail, Siret, site web). Ces modifications sont prises en compte dès le lendemain.
- **changer votre mot de passe.**

✕ TÉLÉCHARGER VOS ATTESTATIONS (MES DOCUMENTS)



Si votre dossier est à jour (cotisations, déclarations, avis d'imposition...). vous pouvez télécharger vos attestations dans la rubrique **Mes documents** :

- dispense de précompte
- affiliation / assujettissement
- vigilance

✕ FAIRE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS ET D'ACTIVITÉS ET CONSULTER VOS DÉCLARATIONS ANTÉRIEURES (MES DÉCLARATIONS)

Dans la rubrique **Mes déclarations** vous pouvez retrouver vos précédentes déclarations réalisées en ligne et déclarer vos revenus et activités artistiques de l'année passée.

Avec la déclaration en ligne :

- Vous êtes guidé(e) à chaque étape du remplissage. Les éléments manquants vous sont signalés.
- Vous pouvez récupérer la liste des diffuseurs saisis lors de votre précédente déclaration en ligne.
- Vous pouvez modifier votre déclaration à tout moment, autant de fois que nécessaire, et ce jusqu'à sa validation par nos services.
- Vous connaissez immédiatement l'estimation de vos cotisations et vous pouvez directement adhérer au prélèvement à l'échéance.
- Vous recevez un accusé de réception par courriel à la signature de votre déclaration.

✕ PAYER VOS COTISATIONS PAR CARTE BLEUE OU ADHÉRER AU PRÉLÈVEMENT (MES COTISATIONS)



Dans la rubrique **Mes cotisations**, vous pouvez :

- régler vos cotisations par carte bleue de manière sécurisée ;
- adhérer au prélèvement en ligne ce qui vous permet d'avoir la garantie de ne pas oublier une échéance.

✕ RÉPONDRE AUX SOLLICITATIONS ET DEMANDES DE PRÉCISIONS DE LA MAISON DES ARTISTES (MA MESSAGERIE)

Dans la rubrique **Ma messagerie** vous retrouverez toutes les demandes de la Maison des Artistes qu'il s'agisse d'une demande de précisions sur votre déclaration ou du signalement de pièces manquantes pour la mise à jour de votre dossier.

Vous pouvez répondre :

- soit en modifiant votre déclaration dans la rubrique **Mes déclarations** > **Modifier**
- soit en déposant les documents qui vous sont demandés dans la rubrique **Mes documents** > **Déposer un document**